

Affaire d'acquisition de terrains à Sikacondji, SCAN Togo sort de son silence

Cette affaire avait fait l'objet des discussions voire le sujet de certains journaux de la place. Il s'agit des problèmes liés aux indemnisations des biens sur les terrains exploités par une filiale de SCANmen International sise dans la préfecture de Yoto, SCAN Togo. En outre les charges précitées, il est reproché également à SCAN Togo, la destruction injustes des biens sur les parcelles utilisées. Face à ces accusations, les autorités de la société sortent du mutisme et met la lumière sur les procédures d'acquisition de terrains et d'indemnisation de biens.

Face à la presse ce jeudi 19 novembre, Jean Adolehoumé, Directeur administratif, donne la version des faits. Pour le directeur administratif, toutes les procédures d'acquisition de terrains sont légales et aucune irrégularité n'est reprochée à celle-ci. Il se dit victime de diffamation. Il précise par ailleurs qu'un permis d'exploitation de 1,42 km², lui avait accordé en 2009 par le gouvernement togolais. Aussitôt reçu, il a procédé au recensement des collectivités qui ont leurs terrains sur ce périmètre ainsi que leur bien.

« Nous avons acheté des terres qui abritent l'installation de l'usine mais également la cité des travailleurs. Nous avons pris le soin, en plus du versement des coûts d'achat des terrains, de trouver d'autres terres de remplacement pour les propriétaires terriens. En ce qui concerne les exploitants, ils bénéficient de la juste indemnisation de leurs biens qui ont été recensés. Nous les avons également autorisé à prendre les biens qui en principe devraient nous revenir », a indiqué le directeur administratif.

Pour les premiers responsables de la société, il y a une bonne relation qui existe entre la société et les populations. Avant de préciser qu'il s'agit d'un regroupement de certains gens qui veulent jouer à l'eau trouble.

« Nous sommes en de bon terme avec les populations qui s'organisent d'ailleurs pour déceler ces fauteurs de troubles », a laissé entendre, le responsable chargé de la responsabilité sociale d'entreprise, Joseph Gomado.

L'achat des terrains...

La société SCAN Togo n'a acheté aucun terrain à un prix dérisoire. Par contre, les populations sont associées au cabinet d'étude à cet effet.

« Le prix d'achat du terrain n'était pas fixé par la société mais plutôt par l'État togolais. Toutefois tenant compte des murmures et des grincements de dents, SCAN Togo a voulu corriger pour le contrat de la période 2019-2020, en faisant une proposition de 10f ,le mètre carré qui ne sera pas finalement avalisée, du fait du préjudice que cela pourrait occasionner pour les autres exploitants de gisement à travers le pays », a précisé Joseph Gomado.

D'après les dirigeants de la société la période 2019-2023, 571 personnes ont été recensées pour une indemnisation de 169 935 500FCFA en mars 2019. En ce qui concerne le deuxième volet du recensement réalisé entre Juillet et août 2019, 430 personnes pour une indemnisation de 35054950 F. Pour les terrains loués, la superficie est estimée à 300 hectares pour un coût de 6,5f le mètre carré.